

Le Lecteur, rue du Haze. — Jean-Baptiste Haack, rue du Haze. — Henri Cozier, rue de Menin. — Maria Chevalier, rue Neuve de Roubaix.

DECLARATIONS DE DECES DU 28 Mars 1879. — M. Boine Dumoulin, 66 ans, mourut à Roubaix, rue Pierre Vercaut, chemin de la Laitie.

### Convois funéraires & Obits

Les amis et connaissances de la famille CASTEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph LARIVIERE, veuve de Dame Eugène MATHON, décédé à Roubaix, le 29 mars 1879, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée en l'église St-Jacques, le 29 mars 1879, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures du soir, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chèvres.

Les amis et connaissances de la famille FERRIER-LANGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Marie-Anne CHARLOTTE, dite FERRIER, décédée à Roubaix, le 27 mars 1879, à l'âge de 22 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 30 courant, à 8 heures 1/2, aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 31, à 10 heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 6 heures, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Crotoy, n° 26. 18306

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Saint-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 avril 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DEBIEUX, veuf de Dame Virginie LAMARQUE, décédé à Roubaix, le 25 Février 1879, dans sa 62e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu. 18301

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Saint-Charles, à Roubaix, le mardi 27 avril 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Léon CARRETTE, décédé à Paris, le 27 février 1879, à l'âge de 25 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

### EPHEMERIDE ROUBAISSE

30 Mars 1879. — La nouvelle administration municipale, représentant le parti modéré de Roubaix, vainqueur dans la lutte électorale du 22 du même mois, tient sa première séance et nomme pour président M. Florin Delbecq, et pour vice-président M. Deshayes. Cette séance a été précédée de suspendue quelques jours après, pour n'avoir pas prêté le serment de haine à la Royauté.

### Belgique

Un violent incendie a détruit jeudi soir, au faubourg de Nisone, à Bruxelles, les ateliers de menuiserie de M. Dumortier. Les dégâts sont évalués à plus de 100,000 francs.

### FAITS DIVERS

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient d'envoyer les palmes d'officier d'académie à M. W. L. Thomas, directeur du journal anglais illustré le Graphic.

Une cérémonie religieuse dans la Cathédrale de Nantes a été troublée par un tumulte inouï. Le prédicateur ne pouvant domper le bruit de la foule qui avait de boue heure envahi la nef et les bas côtés a dû interrompre son sermon. On se serait permis assez haut des expressions blessantes, des plaisanteries grossières, des sifflements, on aurait même entendu siffler. C'est la première fois que de pareils scandales se produisent au milieu de la saine et catholique population Bretonne, mais on cessera d'être étonné quand on aura lu cette fin d'un article du journal radical le Phare de la Loire annonçant la cérémonie que cite l'Espérance du Peuple. « Le programme de la fête se divise en deux parties : le Sermon de carême. 2° Régale de chant. Vous n'avez garde de manquer à cette représentation. »

— On lit dans les journaux de Bordeaux : « Encore une âme d'élite que Dieu a appelée à lui : Un pauvre wagon a surcédé dernièrement aux suites d'une chute qu'il a faite en travaillant à une de nos églises de campagne. »

L'Aquiline raconte de ce brave ouvrier le trait suivant, qui prouve sous sa modeste blouse battait un noble cœur.

« Peu de temps après la fondation du Cercle de Saint-Seurin, M. le comte Albert de Mun vint lui faire sa première visite. Il fut reçu avec un enthousiasme d'attente plus grand qu'il était alors revêtu de son beau costume d'officier de cavalerie. Longtemps on garda le souvenir des moments qu'il voulut bien consacrer à cette fête de famille. »

« Or, quand tout paraissait fini et que la nombreuse assistance commençait à se retirer, un ouvrier (celui qui vient de mourir) se leva et lut dit : « Monsieur le capitaine, l'autre jour, en présence de nos cérémonies, notre bien-aimé cardinal, Mgr Donnet, disait à M. le baron Gérard de Montesquiou, le zèle et sympathique président des cercles de Bordeaux : Monsieur le baron, en vous intéressant aux ouvriers, dans un village de chétive population, vous honorez votre nom comme il n'a jamais été honoré. »

« Eh bien ! monsieur le capitaine, je m'empare de cette parole et si vous dis à mon tour que vous occupant en France de la condition ouvrière, vous honorez votre nom comme elle n'a jamais été honoré. »

« Une triple salve d'applaudissements accueillit cette harangue si flatteuse pour M. de Mun : de grosses larmes s'échappèrent de ses yeux, au milieu d'une émotion indescriptible, se jeter au cou de l'ouvrier et l'embrasser avec effusion. »

« Le Figaro donne sur le naufrage de l'Arrogante des détails pleins d'intérêt. Voici en quels termes il raconte un des plus émouvants incidents de cette catastrophe : « Sur la passerelle, les quatre lieutenants de vaisseau, calmes et résolu, étaient la comme à la manœuvre. M. Hiles, le plus ancien en grade, ordonna l'évacuation du navire, en commençant par les simples matelots. »

« Les quatre embarcations du bord furent mises à la mer avec le plus grand ordre, prirent tout ce qu'elles purent contenir de provisions, et poussèrent à la côte. Deux d'entre elles, en route, et deux autres, dont la plus grande contenait vingt-huit hommes, gagnèrent la plage sans encombre, par cette mer démontée. »

« Les officiers et le restant de l'équipage assistèrent impuissamment au départ de leurs compagnons : ils savaient pourtant que la dernière et la seule chance de salut qu'il restait était de gagner la côte à la nage ou au moyen d'une épave, car pas un canot ne pouvait revenir. »

« La flot alors qui une vague énorme, une montagne d'eau passa sur l'Arrogante et enleva d'un coup les quatre officiers, le médecin Thoir et tous les hommes de l'équipage était sur le pont. »

« La plupart purent saisir une épave : d'autres étouffés et engouffés par cette avalanche d'eau, ne revinrent plus à la surface. Le reste coula avec le navire ! »

« Au moment où l'Arrogante sombra, deux lieutenants de vaisseau et un matelot breton réussirent à s'emparer d'une échelle et de cramponner. Secourus par des vagues épouvantables, les forces commencent à manquer à ces trois malheureux qui, appuyés alors tout fortement sur leur dernière épave, allaient couler avec elle. A ce moment, le brave matelot breton s'adressant à ses deux officiers, leur dit : « Messieurs, l'un de nous est de trop ici ; je pars à la grâce de Dieu ! et il disparut dans les vagues. »

Cette noble action ne sauva pas les officiers ; ils furent tous engloutis dans le bassin du jardin d'acclimatation, où les officiers prennent leurs ébats, et le petit rocher du haut duquel le gardien Alexandre venait à l'heure du repas, distribuait la pâture à ces animaux. Les otaries que la seule apparition d'Alexandre mettait en gaieté, gravaient quelquefois le rocher, pour ve-

nir prendre leur nourriture des mains mêmes du gardien.

« Avait hier, à 3 heures, tandis qu'Alexandre servait le repas de ses amphibiens, une noce survint. Alexandre voulant faire le galant envers la mariée, fit monter les deux otaries sur le rocher. Là, il prit un poisson vivant et le tenait élevé de façon que les otaries, pour le happer, fussent obligées de se dresser et de faire un saut. Ce spectacle faisait rire aux éclats les visiteurs et toute la noce était dans l'admiration. »

« Tout à coup, un des animaux fatigué sans doute, se dressa, puis tomba lourdement sur le gardien. Celui-ci trébucha, perdit l'équilibre, et tomba si malheureusement, qu'il se fendit le crâne sur le rebord du bassin et disparut immédiatement sous l'eau. »

« Alors rien ne fut plus curieux que de voir l'effarement et les manœuvres des otaries. Ces animaux se mirent à plonger à plusieurs reprises, puis, de concert, ils chargèrent le corps d'Alexandre sur le dos, le ramènèrent à leur d'écure et le posèrent sur le bord, en jetant des cris plaintifs comme pour appeler du secours. Malheureusement, les secours étaient inutiles : le pauvre gardien des otaries s'était tué sur le coup. »

L'ASSASSINAT DE LA RUE NOLET. L'enquête judiciaire a continué hier. Eugène Olivier a subi un nouvel interrogatoire. Il a essayé de revenir sur ses premières aveux. Il est resté aujourd'hui que le meurtrier n'est pas d'origine chez sa cousine, le jour du crime, et qu'il n'est venu chez elle que vers une heure et demi. Devant les questions pressantes du juge d'instruction Eugène s'est troublé et, baissant les yeux, il a confirmé les faits relevés par l'instruction.

« Une nouvelle descente de police a lieu hier, à trois heures et demie, sur le théâtre du crime. A la suite de cette visite, les scellés ont été apposés sur toutes les pièces de l'appartement de la victime. Le concubinage a été constitué gardien. »

Mme Leclerc était née en 1802, d'une famille de cultivateurs qui s'appelaient David. Mariée toute jeune à M. Leclerc, boucher, à Saint-Boissy-sous-Yon, elle avait quitté ce lieu à l'âge de dix-huit ans, pour vivre maritalement avec M. Sevestre, riche vétérinaire, mort il y a huit ans, en laissant toute sa fortune à sa maîtresse. Le mari de celle-ci ne semble pas avoir fait de démarches pour lui faire reconnaître le domicile conjugal. M. Leclerc est mort il y a deux ans.

La fortune de Mme Leclerc est évaluée à dix mille francs de rente.

La préméditation doit dater de la veille du jour du crime. L'orsque Mme Leclerc apprit au jeune Olivier que l'assassinat s'était accompli, elle se hâta d'accomplir son crime projeté, car d'une heure à l'autre, une nouvelle bonne, qu'elle était allée retirer à Charentelle la semaine dernière pour le mariage.

Mme Leclerc avait fait plusieurs testaments puis les avait annulés ; mais on croit qu'il en existe un dernier qui répartit la fortune entre tous les amis et parents, et qui doit contenir un legs de dix mille francs au faveur d'Olivier, son favori.

L'enterrement de la victime est ajourné à demain. Le corps est toujours à Mazas. Les témoins sont convoqués pour demain.

### Logographe

Il n'est si mince auteur, commis, pédant ni curiste qui seul de mes six pieds ne croie être petit ; Et pour moi reconstruit, même chez un ministre. Les rois ont bien cherché depuis le grand Henri.

On peut à volonté changer une symétrie. De lui faire un objet utile à l'industrie. Ou bien certain qu'être, solitaire et pieux, Fuyant titres, honneurs, et se cachant aux yeux.

Sur cinq fôrme aux grands jours un prêtre de l'abbaye de Clugny, un dignitaire ; Si l'on veut me sonder avec attention, Mes cinq pieds ont encore plus d'une acception.

Lucine me réclame en son vocabulaire ; Je trouble le sommeil du pauvre locataire. Du langage français je romps les mots ; Jadis j'ets des autels, des prêtres, des dévots. Sur quatre, quel que soit ton rang ou ta puissance, J'attends de toi, lecteur, amour, reconnaissance.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Chemin*.

### TRIBUNAL

L'escroquerie au mariage. La scène se passe aux Champs Elysées, dans le bureau du notaire Lesclapart, ses par une belle sœur du mois d'août dernier, Mlle Léonie Dyonnet, une jeune fille à l'allure réservée, au maintien modeste et dont la mise soignée n'annonçait rien de tapageur, se promenait au bras de sa tante,

Mme Aubray. Après de nombreuses allées et venues sans doute par la marche et plus encore peut-être par les effluves magnétiques d'une soirée orageuse, se décidant à faire halte et s'installant, lui peu à l'écarter sur ces sièges éboulonnés de la longueur de la route et placés à la disposition des promeneurs. Maintenaient que ces dames sont installées, il nous faut, ce nous semble, vous les présenter.

Mme Aubray était veuve, veuve de fonctionnaire, c'est-à-dire pauvre, digne et réservée. Elle n'avait point d'enfant ; mais elle avait une nièce, jeune et charmante, qui vivait avec elle et de ses deux aînés, Léonie était contenue dans la mesure du loisir. Léonie était contenue dans la mesure du loisir ; elle veillait aux soins du loisir ; elle gardait aussi avec une sollicitude toute maternelle la vertu de sa nièce.

« Avant d'entamer la conversation, le nouveau venu se présenta. C'était le vicomte Raoul-Septime de Prémonville. Et quelles manières distinguées ! quelles allures de gentil homme ! Aussi comme il fut tout d'abord sympathique à la tante ! Tant est si bien que le mois même M. de Prémonville demandait à Mme Aubray la main de Léonie et que le soir même il était marié. »

Ici nous arrivons en pleine escroquerie, et en vérité c'est le cas plus que jamais de dire que le vrai peut n'être pas vraisemblable. Le beau vicomte déclara être un fils de famille magnifiquement élevé. La pension de 800 francs que lui servait son père, les secours que sa sœur Lola lui envoyait de Lyon ne lui suffisaient pas. Un jour il confia à celle qui l'appelait déjà sa jeune tante ses embarras d'argent. Mme Aubray, qui avait un cœur de mère, lui offrit de lui prêter, mon cher vicomte. Le comte prit les billets et baisa la main.

Un autre jour, il écrivit à Mme Aubray, de Lyon, une lettre desespérée. Il avait perdu sa valeur dans un accident de chemin de fer. C'était une demande d'argent, mais une demande si touchante ! Il avait, en écrivant la lettre, les boucles noirs de sa petite Ninon sous les yeux, il les baisait avec transport.

Léonie pensa à ce gage d'amour qu'elle avait donné à son père, gage qu'il adorait comme une relique : la tante envoya 300 francs.

Un autre jour encore, le vicomte emprunta 300 fr. ; mais, par un scrupule de délicatesse qui toucha Mme Aubray jusqu'aux larmes, voulut lui laisser en gage un certificat de dépôt de quarante-sept obligations de la Banque de France.

Le 28 août, Raoul de Prémonville trouva Léonie seule au logis. Elle avait en sa possession une lettre de sa tante. Il commença par enflammer son ressentiment ; il la consola en lui contant mille douceurs, il l'entraîna à la toilette.

— Que voulez-vous donc que je fasse à Paris, seule à vingt-deux ans ? — Ah ! Léonie, si vous m'aimez, s'écria le vicomte, vous m'abandonneriez le soin de votre réputation. Fuyons Paris, fuyons le domicile de votre tante, fuyons vers l'île Angléterre. Un ministre nous mariera.

Léonie, effrayée, refusa.

Le lendemain, tante et nièce réconciliées apprirent qu'en leur absence le vicomte était parti chez lui. Les deux dames apprirent qu'il avait dérobé un rouleau d'or et des valeurs.

M. de Prémonville était un escroc ; la promesse de mariage était un leurre ; la tentative de rapt, une machination infâme ; le certificat de dépôt, faux certifié par l'accident du chemin de fer, une chimère. Lola n'était pas la sœur du vicomte, mais sa maîtresse. Elle expédiait de province les lettres que son amant composait à Paris.

Le vicomte avait disparu. La police le retrouva dans les prisons de Lausanne, où l'avait conduit quelque nouvel exploit. Il fut extradé, pressé de donner son nom. Il protesta qu'il s'appelait bien Raoul-Septime de Prémonville.

On le confronta avec les comtes aristocratiques de Prémonville. Il lui fallut convenir qu'il s'appelait modestement Etienne-Auguste Plantin.

Plantin était récidiviste. Il avait gagné pendant son incarcération, à Paris, ses par une belle sœur du mois d'août dernier, Mlle Léonie Dyonnet, une jeune fille à l'allure réservée, au maintien modeste et dont la mise soignée n'annonçait rien de tapageur, se promenait au bras de sa tante,

crédule, c'est que sans doute elle avait été trop sensible. Le tribunal a condamné Plantin à cinq ans de prison.

### NOUVELLES DU MATIN

Versailles, 29 mars, 8 h. s. La lecture du rapport de M. Laboulaye devant la commission est terminée. La commission a décidé que le dépôt du rapport aura lieu immédiatement.

Le bureau du Sénat ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Paul Bert relatif aux écoles primaires. Cinq commissaires sont favorables à ce projet, quatre y sont opposés.

Dépôt de projets de loi. Paris, 29 mars, 7 h. soir. On a distribué aujourd'hui le projet ouvrant un crédit de 300,000 francs pour secourir les communaux graciés, et la proposition Proust, sur l'organisation des écoles et musées d'art industriel.

Mort d'un Sénateur. M. Léon Malleville, sénateur inamovible, est mort.

Conseil des Ministres. Le Conseil des ministres a tenu dans la matinée, a maintenu sa résolution d'appuyer la proposition du retour à Paris et de se prononcer énergiquement contre ce sens lors de la discussion.

Assemblée des Délégués des Sociétés de France. Paris, 29 mars, 9 h. 30, soir. L'Assemblée des délégués des Sociétés agricoles de France a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Estancelin.

Elle a adopté plusieurs résolutions demandant qu'aucun traité de commerce ne soit conclu ou renouvelé et que les tarifs généraux soient établis sous forme de loi. L'Assemblée demande d'appliquer le produit des taxes domaniales à la réduction des impôts indirects frappant les objets de consommation, notamment le sucre et les boissons.

Que l'agriculture soit l'objet de mesures protectionnistes comme l'industrie ; Que tous les produits agricoles étrangers soient soumis à un droit compensatoire égal à la somme des impôts de toute espèce payés par les produits similaires français ; Que chaque quintal de blé provenant de l'étranger paie un droit de 7 francs tant que le prix du blé sera inférieur à trente francs. Les diverses résolutions seront présentées demain au Président de la République.

### DERNIERE HEURE

Versailles, 30 mars, 8 h. m. Le Journal officiel n'est pas encore paru. Conjectures sur le retour des Chambres à Paris.

Plusieurs journaux du matin disent qu'il serait possible que le renouveau de la question du retour à Paris fut demandé par la gauche. La République française est étonnée de ce centre gauche qui dit-elle, sans être en état de prendre le pouvoir, risquer de jeter le pays dans une crise grave.

Commutation de peine du régicide. Rome, 30 mars. Officiel : Le roi a commué la condamnation à mort de Passanante en travaux forcés à perpétuité.

Versailles, 30 mars, 10 h. m. Nomination de conseiller d'Etat. M. Deshayes, directeur des affaires civiles en Algérie, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Nouveaux graciés de la Commune. Un décret accorde la grâce à 168 individus condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871.

Justices de paix. De nombreuses nominations dans la magistrature des justices de paix ont été signées.

Adresses Industrielles & Commerciales. M<sup>me</sup> DESIRÉ CARETTE. Modes et Coiffures. Spécialité pour Communions. 18113.

Confections. Au Palais de Cristal. MOUCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 15, Roubaix. Confections pour hommes. 14065.

### COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

29 mars, 6 heures soir

Huile colza en f. d. 85	Erprent	55 19
id. en tonnes	Erprent	55 22
1 <sup>re</sup> quinzaine	Superior	57 75
Huile de lin en f. d. 85	Suif	81 50
id. en tonnes	Cafés Java	215
Sec. 10/15	id. Ceylan	210
Sec. 10/15	Havre	190
id. blanc 3/6	id. Rio	190
Raffin. 10/15	Cacaos Para	140
1 <sup>re</sup> sorte	id. Guayaquil	140
Certific. de sortie	50 Hatt	115
Mémoire de lab. 11/10	Trinité	100
id. raffinée 12 5/13	Caracas	200 à 400

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000 FR. PROPRIETAIRES DU JOURNAL LA BOURSE) 11, RUE LIBERTE, PARIS.

Bourse du 29 mars 1879. La dernière hausse de la semaine n'est pas sensiblement différente des précédentes. Elle est fermée sur les rentes françaises et mouvement de hausse sur le 5 0/0 contraindre par l'approche de la reprise. On finit à 78.77 sur le 5 0/0, à 106.2 sur l'amortissable à 113.77 sur le 5 0/0. Les fonds étrangers sont un peu mieux qu'au début. Le 5 0/0 italien s'est relevé à 78. Le florin or fait 67.78. Le hongrois 73.8. Le turc 5 0/0 est à 12.10, l'obligation 1873 à 69. La Banque Ottomane est à 12.10.

Peu de changement sur les institutions de crédit. La Banque de Paris est à 728. Le fondeur à 745. La Banque d'Espagne à 606. Le mobilier Espagnol à 857.

Honzeissements. — Ville de Florence. — Le jugement du tribunal de Florence avait déclaré la validité du privilège des débiteurs 1875 sur le produit des octrois ; un arrêt de la cour du 22 mars a reformé cette décision.

Finances Autrichiennes. — La Banque de Paris et le nouveau crédit foncier d'Autriche ont soumissionné l'émission de 100 millions de florins or, autorisée pour l'exercice 1879.

Adresser les demandes de renseignements, soit de Banque coupons à encasser, etc., à la Banque nationale.

### Aujourd'hui et Jours suivants

CONTINUATION DE LA LIQUIDATION

Grands Magasins de Nouveautés AUX DEUX NATIONS. Toutes les Marchandises seront vendues avec des pertes sans exemple.

LE NOUVEAU CERCLE MARITIME. Société anonyme d'Assurances Maritimes. Capital 3 Millions de francs (un Million versé).

MM. les actionnaires de la société anonyme d'assurances maritimes le Nouveau Cercle Maritime, sont informés que l'Assemblée générale annuelle, présentée par l'article 47 des statuts aura lieu le mercredi 23 avril, à 3 heures de relevée, au siège de la Société, rue Yacon, 27, à Marseille.

Ordre du jour : 1. — Compte-rendu des opérations de la société pendant l'exercice 1878. 2. — Rapport de MM. les Commissaires. 3. — Approbation, s'il y a lieu, des comptes, et fixation du dividende à répartir. 4. — Renouvellement partiel du Conseil d'Administration art. 27 des statuts. 5. — Nomination des Commissaires pour l'exercice 1879 (art. 39 des statuts).

L'Administrateur-Directeur, Raymond de CAMPOU.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS. A. MAIRE et H. BLUM. 176 rue du Collège, à Roubaix. ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant et à Terme; Rentes Françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc., en un mot, de toutes les Valeurs se négociant à la Bourse et à Banque.

Courage officiel fixé par la Chambre syndicale des Agents de Change de Paris, sans Commission. Afin d'offrir toutes facilités de garanties, les Achat et Ventes se feront de la main à la main, espèces contre titres. Arbitrages, Libérations, Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages. Souscriptions sans frais à tous les emprunts, encaissement gratuit de tous les Coupons.

BOURSE DE LILLE									
du 28 Mars 1879									
VALEURS LOCALES									
LILLE 1860, rembours. à 100 fr. tirage 1er sept. 165 2/2									
LILLE 1863, rembours. à 100 fr. tirage 1er fév. 162 3/4									
LILLE 1866, rembours. à 100 fr. tirage 1er déc. 160 1/2									
LILLE 1871, remb. à 500 fr. payés, libérés. 507									
LILLE 1875, remb. à 500 fr. payés, libérés. 500									
LILLE 1878, remb. à 500 fr. payés, libérés. 510									
LILLE 1881, remb. à 500 fr. payés, libérés. 520									
LILLE 1884, remb. à 500 fr. payés, libérés. 530									
LILLE 1887, remb. à 500 fr. payés, libérés. 540									
LILLE 1890, remb. à 500 fr. payés, libérés. 550									
LILLE 1893, remb. à 500 fr. payés, libérés. 560									
LILLE 1896, remb. à 500 fr. payés, libérés. 570									
LILLE 1899, remb. à 500 fr. payés, libérés. 580									
LILLE 1902, remb. à 500 fr. payés, libérés. 590									
LILLE 1905, remb. à 500 fr. payés, libérés. 600									
LILLE 1908, remb. à 500 fr. payés, libérés. 610									
LILLE 1911, remb. à 500 fr. payés, libérés. 620									
LILLE 1914, remb. à 500 fr. payés, libérés. 630									
LILLE 1917, remb. à 500 fr. payés, libérés. 640									
LILLE 1920, remb. à 500 fr. payés, libérés. 650									
LILLE 1923, remb. à 500 fr. payés, libérés. 660									
LILLE 1926, remb. à 500 fr. payés, libérés. 670									
LILLE 1929, remb. à 500 fr. payés, libérés. 680									
LILLE 1932, remb. à 500 fr. payés, libérés. 690									
LILLE 1935, remb. à 500 fr. payés, libérés. 700									
LILLE 1938, remb. à 500 fr. payés, libérés. 710									
LILLE 1941, remb. à 500 fr. payés, libérés. 720									
LILLE 1944, remb. à 500 fr. payés, libérés. 730									
LILLE 1947, remb. à 500 fr. payés, libérés. 740									
LILLE 1950, remb. à 500 fr. payés, libérés. 750									
LILLE 1953, remb. à 500 fr. payés, libérés. 760									
LILLE 1956, remb. à 500 fr. payés, libérés. 770									
LILLE 1959, remb. à 500 fr. payés, libérés. 780									
LILLE 1962, remb. à 500 fr. payés, libérés. 790									
LILLE 1965, remb. à 500 fr. payés, libérés. 800									
LILLE 1968, remb. à 500 fr. payés, libérés. 810									
LILLE 1971, remb. à 500 fr. payés, libérés. 820									
LILLE 1974, remb. à 500 fr. payés, libérés. 830									
LILLE 1977, remb. à 500 fr. payés, libérés. 840									
LILLE 1980, remb. à 500 fr. payés, libérés. 850									
LILLE 1983, remb. à 500 fr. payés, libérés. 860									
LILLE 1986, remb. à 500 fr. payés, libérés. 870									
LILLE 1989, remb. à 500 fr. payés, libérés. 880									
LILLE 1992, remb. à 500 fr. payés, libérés. 890									
LILLE 1995, remb. à 500 fr. payés, libérés. 900									
LILLE 1998, remb. à 500 fr. payés, libérés. 910									
LILLE 2001, remb. à 500 fr. payés, libérés. 920									
LILLE 2004, remb. à 500 fr. payés, libérés. 930									
LILLE 2007, remb. à 500 fr. payés, libérés. 940									
LILLE 2010, remb. à 500 fr. payés, libérés. 950									
LILLE 2013, remb. à 500 fr. payés, libérés. 960									
LILLE 2016, remb. à 500 fr. payés, libérés. 970									
LILLE 2019, remb. à 500 fr. payés, libérés. 980									
LILLE 2022, remb. à 500 fr. payés, libérés. 990									
LILLE 2025, remb. à 500 fr. payés, libérés. 1000									